

Droit aux affaires familiales

Par Julien 1234

Bonjour

Mon ex a demandé une convocation au JAF

Les accusations que je reçois sont fausses. J'ai toutes les raisons de penser que mes enfants sont aliénés par leur mère, il y a un gros conflit entre elle et moi. J'ai contesté un classement sans suite, le procureur général n'a pas répondu favorablement à l'enquête. Nous sommes passés au JAF, le jugement est établi à charge contre moi, les accusations sont fausses et les preuves sont à la cour d'appel. J'ai demandé à mon avocat avec les numéros de procédure de prendre mes preuves, on ne l'a pas pris. Mon avocat m'a demandé de mentir, en fait de dire comme la mère de mes enfants, j'ai refusé. Mon avocat devait il demander les preuves auprès du procureur général. Le JAF devait il avant de prendre une décision, regarder au dossier que j'ai envoyé au procureur général.

Par yapasdequois

Bonjour,

Dans votre dossier il y a apparemment un volet civil (JAF) et un volet pénal (procureur). Les informations que vous donnez sont tellement incomplètes qu'on ne pourra pas vous aider sur ce forum.

Votre avocat qui connaît tout le dossier est le seul qui peut vous conseiller.

Si ses conseils ne vous plaisent pas, changez d'avocat.

Par kang74

Bonjour

Sauf erreur de ma part, vous avez déjà posté, vos enfants ont 16 ans.

Par contre, que ce qu'ils disent soit faux n'a pas directement d'importance autre que le fait qu'ils en soient réduits à mentir pour ne plus aller chez vous.

Par contre, porter plainte contre eux le cas échéant n'est pas forcément un bon point dans une procédure JAF

Le concept de l'aliénation parentale n'existe pas autrement que par le fait d'être en conflit de loyauté, en étant mis au centre des conflits parentaux, en étant obligés de choisir leur camp.

Donc à 16 ans, ils ont suffisamment de discernement pour le choisir en pleine conscience, et ce n'est plus par des procédures qu'on peut espérer faire perdurer un lien.

Par Julien 1234

Madame a fait des signalements et déposer plainte mes sur des dires simplement avec le témoignage de mes enfants et de son nouveau compagnon. Les enquêtes ont été faites à charge. On ne m'a pas pris un seul élément qui contredit tout ce qui est dit par madame, ma plainte initial pareil pris aucun élément, j'ai quand même reçu des menaces de la part des deux hommes qui a eu après moi, et cela devant mes enfants, mon fils ainé a atteste, et elle est de 2022, j'ai fait les signalements direct, je fais de moi-même un suivi psychologique pour un ressenti de violences psychologiques, mais madame cache tout et ce savais des enfants, j'ai demandé quatre médiation familiale, refusé, j'allais à la gendarmerie et on me refuse ma plainte, j'étais perdu, aemo écoute que les enfants et madame, on m'a retiré mes droits sur mes grands de 15 ans et la petite qui n'a jamais eu de problème, je vais la voir à l'epdef 1 heure seulement tous les deux semaines, je suis totalement isolé, j'ai toujours eu les preuves, on m'a rien pris et aujourd'hui on fait la sourde oreille alors que j'ai envoyé toutes ces preuves, dossiers médicaux, attestation spy, message, les Mail envoyé à la mds a aemo, etc. J'en passe. Mon avocat aujourd'hui refuse de demander un duplicata des éléments envoyés au tribunal d'appel de ma contestation de classement sans suite, j'ai rejeté le jugement JAF et j'ai fait appel de la plainte de madame, le procureur général m'a écrit, en vue des éléments, que j'avais attiré son attention, j'ai envoyé les numéros de dossier à mon avocat, pourquoi ne fait-il rien au contraire il me conseille de rester sur les dires des opposants évidemment juste sur des dires.

Par Julien 1234

Oui et merci de me répondre c'est très gentil de votre j'essaye que ce soit le plus lisible possible,mes je suis encore dedans . Pour les grands,je comprends tout a fait mais la petite a 9 ans ,